



VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/040/DEL/4.1

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs communaux dans le cadre de recrutements ainsi que la procédure des avancements de grade et de promotion interne du personnel et conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité,

Considérant que les commissions administratives paritaires compétentes placées auprès du centre de gestion de la Seine-Maritime ont été sollicitées sur les conditions statutaires d'avancement,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 janvier 2025,

.../...

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un emploi permanent d'attaché principal (catégorie A) à temps complet au 01/01/2025 et suppression à la même date d'un emploi permanent d'attaché (catégorie A) à temps complet,
- Création de 3 emplois permanents d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet au 01/01/2025 et suppression à la même date de 3 emplois permanents d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création d'un emploi permanent de brigadier-chef principal (catégorie C) à temps complet au 01/01/2025 et suppression à la même date d'un emploi permanent de gardien-brigadier à temps complet,
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet (25h/35^{ème}) au 01/03/2025,
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet (24h30/35^{ème}) au 01/02/2025,

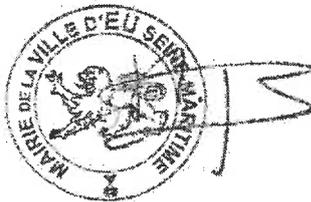
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise la modification du tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création des emplois et au recrutement des personnels.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

